



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,**

**Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE :** le rôle de perception de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc pour l'exercice 2018 préparé par la trésorière comprenant la taxe foncière générale de base, la taxe de la S.Q., la taxe pour le service de sécurité incendie, les tarifs pour les services de collecte des vidanges, de la récupération et des matières organiques, a été complété. Les intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau municipal, 205 rue Principale.

De plus, **AVIS** est par les présentes donné que l'envoi des comptes de taxes sera fait au plus tard le 28 février 2018.

Les personnes inscrites au rôle de perception sont requises d'acquitter leurs comptes de taxes selon les modalités indiquées sur le compte. Elles ont le choix d'expédier par courrier des chèques postdatés, d'effectuer leurs versements par Accès D ou de payer directement au bureau municipal.

Un intérêt au taux fixé par le conseil est imposé sur les comptes passant la date d'échéance indiquée sur la facture.

Les contribuables qui n'auraient pas reçu leurs comptes de taxes peuvent en obtenir une copie au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc.

**DONNÉ À SAINTE-JEANNE-D'ARC, ce 13ième jour du mois de février 2018.**

**Louise Boivin**

**Directrice générale**

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 13e jour du mois de février 2018, à chacun des endroits suivants:

**Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.**

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13e jour de février 2018.**

---

**Louise Boivin**

**Directrice générale et secrétaire-trésorière**